

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 juin 2012**

CP 12/06-41

*L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé : M. Moignard.*

**CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE  
DE MONTRICOUX ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Madame le Maire de MONTRICOUX sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **557 982 € HT** et composé des opérations suivantes : l'aménagement d'un bâtiment communal et de ses abords (394 376 €), la réhabilitation de la salle des fêtes (36 364 €), la réhabilitation de la mairie et du logement du presbytère Saint-Laurent (15 427 €), l'aménagement du stade municipal (111 815 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de MONTRICOUX, une subvention globale de **94 427 €**, se répartissant comme suit :

– aménagement d'un bâtiment communal et de ses abords.....64 980 €

– réhabilitation de la salle des fêtes .....	6 545 €
– réhabilitation de la mairie et du logement du presbytère Saint-Laurent.....	2 776 €
– aménagement du stade municipal.....	<u>20 126 €</u>
	<b>94 427 €</b>

Le taux moyen de subvention s'élève à **16,92 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de Montricoux pour la réalisation d'un programme estimé à 557 982 € HT ;
- Accorde à la commune de Montricoux une subvention globalisée de 94 427 € payable en trois annuités (la première de 31 475 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission permanente, la seconde de 31 476 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu, le solde de 31 476 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés), pour le financement des travaux présentés en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les articles suivants :

<b>Opérations</b>	<b>Article</b>	<b>Sous fonction</b>	<b>Montant</b>
N° 1 à 30	204 142	74	<b>94 427 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>94 427 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**ANNEXE****Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b><u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>			
<b>1</b> – Remplacement des menuiseries à la salle des fêtes Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790 €
<b>2</b> – Remplacement des menuiseries à la salle des fêtes Tranche 2	7 745,00 €	18%	1 394 €
<b>3</b> – Remplacement des menuiseries de la mairie et du logement du presbytère Saint Laurent	15 427,00 €	18%	2 776 €
<b>4</b> – Travaux d'extension des vestiaires du stade municipal Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790 €
<b>5</b> – Travaux d'extension des vestiaires du stade municipal Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790 €
<b>6</b> – Rénovation intérieure des vestiaires du stade municipal Tranche 1	15 500,00 €	18%	2 790 €
<b>7</b> – Rénovation intérieure des vestiaires du stade municipal Tranche 2	15 500,00 €	18%	2 790 €
<b><u>ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES</u></b>			
<b>8</b> – Travaux de mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes	13 119,00 €	18%	2 361 €
<b>9</b> – Travaux de mise en accessibilité des sanitaires du stade municipal Tranche 1	17 500,00 €	18%	3 150 €
<b>10</b> – Travaux de mise en accessibilité des sanitaires du stade municipal Tranche 2	13 315,00 €	18%	2 396 €
<b><u>AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u></b>			
<b>11</b> – Création d'une salle polyvalente dans le bâtiment communal au lieu dit « Lalande » Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420 €
<b>12</b> – Création d'une salle polyvalente dans le bâtiment communal au lieu dit « Lalande » Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
13 – Aménagement d'une salle de rangement à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420 €
14 – Aménagement d'une salle de rangement à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420 €
15 – Aménagement d'une salle de réunion à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420 €
16 – Aménagement d'une salle de réunion à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420 €
17 – Aménagement d'une mezzanine à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420 €
18 – Aménagement d'une mezzanine à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420 €
19 – Construction du porche n°1 à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420 €
20 – Construction du porche n°1 à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420 €
21 – Construction du porche n°2 à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 1	19 000,00 €	18%	3 420 €
22 – Construction du porche n°2 à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 2	19 000,00 €	18 %	3 420 €
23 – Aménagement d'un vestiaire à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 1	19 000,00 €	18 %	3 420 €
24 – Aménagement d'un vestiaire à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande » Tranche 2	19 000,00 €	18%	3 420 €
25 – Aménagement de sanitaires à la salle polyvalente au lieu-dit « Lalande »	19 000,00 €	18%	3 420 €
<b><u>AMENAGEMENT DE VILLAGE</u></b>			
26 – Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales aux abords de la salle polyvalente	19 000,00 €	18%	3 420 €
27 – Aménagement des abords de la salle polyvalente (clôture, portail, éclairage)	19 000,00 €	18%	3 420 €
28 – Aménagements paysagers aux abords de la salle polyvalente	19 000,00 €	18%	3 420 €
29 – Aménagement d'un parking à la salle polyvalente	19 000,00 €	18%	3 420 €
30 – Travaux d'assainissement des eaux pluviales au stade municipal	19 000,00 €	18%	3 420 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>94 427 €</b>

## RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	<b>557 982,00 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>524 606,00 €</b>
Subvention globalisée	<b>94 427,00 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>16,92%</b>

Le Président,